

Suite à la convocation en date du 05 novembre 2013,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 22 Novembre
2013. Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire
sur la Lys le 29 Novembre 2013.

Etaient présents:

Mme Massiet-Zielenski, MM. Boussemart, Dissaux, Lefait, Lefebvre, Méquignon,

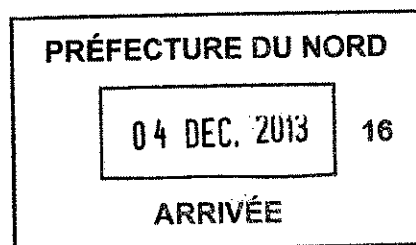
Etaient excusés:

MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Grimonprez, Houssin,
Leroy, Maimouni, Parent, Schepman, Tostain, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 29-13

DECIDE

- d'autoriser la signature par son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution d'une mission de validation du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) des travaux de construction d'un déboureur des eaux brutes à l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- d'imputer la somme nécessaire sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat.



VOTANTS : 06

POUR : 06

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le - 3 DEC. 2013

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Mission de validation du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) des travaux de construction d'un déboureur des eaux brutes à l'usine d'Aire-sur-la-Lys

La mission de maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux de rénovation de l'usine de production d'eau potable d'Aire-sur-la-Lys a été attribuée le 27 octobre 2008 à la société Saunier&Associés. Cette mission concernait les travaux de construction d'un déboureur des eaux brutes à l'usine d'Aire-sur-la-Lys.

Par courrier en date du 3 septembre 2013, le SMAEL a été informé de la liquidation judiciaire de la société Saunier&Associés par jugement du 18 juillet 2013. Lors de ce jugement, le Tribunal de Commerce de Nanterre a autorisé la poursuite d'activité jusqu'au 15 août 2013.

Le titulaire du marché de travaux de construction d'un déboureur des eaux brutes doit remettre, à la fin des travaux, le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE). Ce dossier comprend l'ensemble des documents « à jour » relatifs aux ouvrages exécutés (plans génie-civil, plans électrique, fiches caractéristiques d'équipements, notices d'entretien et d'exploitation, paramétrage des automatismes, instructions détaillées pour la conduite des installations...).

Le maître d'œuvre doit examiner et valider ce dossier pour permettre la réception des travaux.

Cette mission, complexe, nécessite une expertise dans les différents domaines et un travail important.

Un devis a été proposé par le bureau d'étude SAFEGE qui prévoit une mission découpée en quatre parties :

- Visite du site,
- Validation de la partie Génie-Civil,
- Validation de la partie Équipements/Instrumentation,
- Validation de la partie Électricité/Automatisme/Supervision.

La société SAFEGE prévoit 10.5 jours d'étude du dossier et une visite des installations, pour un forfait de 14.588,70€ HT soit 17.448,09€ TTC.

Cette société a été consultée dans la mesure où l'agent susceptible de réaliser cette mission est M. Marc BISSET, ex-ingénieur de la société Saunier chargé de la maîtrise d'œuvre lors de son lancement.

C'est également à la société SAFEGE qu'avait été confiée une mission d'audit technique nécessaire à la mission juridique menée par Maître Alexis IHOU compte tenu des difficultés rencontrées avec la société OTV dans le déroulement de cette opération.

* * *

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur :

- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette mission de validation du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) des travaux de construction d'un déboureur des eaux brutes à l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- l'imputation de la somme nécessaire sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat.

Vu le, 18 NOV. 2013

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX